

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 447

présenté par
M. Caresche
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tout d'abord, il apparaît inconcevable qu'un étranger soit reconduit à la frontière pour des délits pour lesquels il n'a pas été condamné mais uniquement « des faits passibles de poursuites pénales ».

Ensuite, le fait de circonscrire de manière trop directive la menace à l'ordre public n'est pas opportune.

Enfin, la mention de l'exploitation de la mendicité comme un motif d'ordre public autorisant un arrêté de reconduite à la frontière apparaît excessive et peut potentiellement entraîner des dérapages visant certaines communautés comme les « Roms ».